

2ECS
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 6, rue du Docteur Schweitzer
57130 ARS SUR MOSELLE
RCS METZ 879 493 146

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le deux avril,
A 17 heures,

Les associés de la société 2ECS, Société A Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros, divisé en 2 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Emmanuel RITZ, propriétaire de 600 parts sociales ;
- Monsieur Patrice CINDRIC, propriétaire de 600 parts sociales ;
- La Société MACBREF, propriétaire de 800 parts sociales ;
Représentée par son gérant, Monsieur Frédéric CAPRA

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrice CINDRIC, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Nomination d'un nouveau cogérant,



- Adoption du nom commercial MAGE CONCEPT,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ✓ le rapport de la gérance,
- ✓ le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social à compter de ce jour du 6 rue du Docteur Schweitzer à 57130 Ars sur Moselle à 57, rue des Garennes, La Belle Fontaine à 57155 MARLY

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

57, rue des Garennes - La Belle Fontaine à 57155 MARLY

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de nommer M. Emmanuel RITZ demeurant 37, rue de Laudrefang à 57690 Bambiderstroff, en qualité de cogérant et ceci à compter de ce jour.

R
R
f

Le cogérant exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Emmanuel RITZ déclare qu'il accepte les fonctions de cogérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'utiliser à compter de ce jour le nom commercial MAGE CONCEPT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Emmanuel RITZ
(Bon pour acceptation des fonctions de cogérant)

Monsieur Patrice CINDRIC

Bon pour acceptation des fonctions de cogérant



Société MACBREF
Représentée par Monsieur Frédéric CAPRA

